

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI**



**Textes législatifs et normatifs :**

- Articles législatifs : L. 1334-13
- Articles réglementaires : R. 1334-24
- Norme **NFX 46-020 – Décembre 2008**
- Décret : **2011-629 – 03 juin 2011**
- Arrêté du **12 décembre 2012** (listes A et B)
- Arrêté du **26 juin 2013**

**Objet de la mission :**

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti en référence à l'article R 1334-24 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

**Avertissement :**

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage.

**Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition.**

**Propriétaire**

**MAIRIE DE MARSEILLE**  
**DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN**  
**SCE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE**  
**40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20**

**Donneur d'ordre**

**MAIRIE DE MARSEILLE**  
**DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN**  
**SCE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE**  
**40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20**

**Identification du bien immobilier et de ses annexes**

<b>ADRESSE DU BIEN</b>	<b>48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE</b>		
<b>TYPE DE BIEN</b>	IMMEUBLE ENTIER	<b>RÉFÉRENCES CADASTRALES</b>	Non renseigné
<b>DÉSIGNATIONS DES LOTS</b>	Non renseigné	<b>DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	Non renseigné
<b>LOTS ANNEXES</b>	Aucun lot annexe		

**Références de la mission**

<b>DATE DE LA VISITE</b>	<b>14/11/2016</b>	Date de la commande	09/11/2016
<b>ACCOMPAGNATEUR</b>	Aucun accompagnateur		
<b>OPÉRATEUR DE REPÉRAGE</b>	Mohamed ali MOUSSA BAKARY		
<b>LE PRÉSENT RAPPORT EST ÉTABLI PAR UNE PERSONNE DONT LES COMPÉTENCES SONT CERTIFIÉES PAR</b>	B2C - 16 rue Eugène Delacroix - 67000 STRASBOURG (B2C - 0350)		
<b>CONTRAT D'ASSURANCE</b>	MMA IARD - n°127.106.241 valide jusqu'au 31 décembre 2016		
<b>LABORATOIRE ACCRÉDITÉ (ANALYSE)</b>	FLASHLAB - 38 Rue de l'Industrie - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5765		

**Documentation fournie par le donneur d'ordre**

<b>DOCUMENTS RELATIFS À LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE</b>	Non fournis
<b>RAPPORTS ANTÉRIEURS DE RECHERCHE DE MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE</b>	Non fournis
<b>DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ...)</b>	Non fournis

Fait à **MARSEILLE**,  
le **19/11/2016**  
Effectué par **Mohamed ali MOUSSA BAKARY**



## CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE :

- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse.
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une action corrective de premier niveau (Cf. 3).
- Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

## Sommaire

1. Conditions de réalisation du repérage .....	2
2. Liste des Pièces et Locaux Visités & Non Visités .....	4
3. Résultat détaillé du repérage .....	6
A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur : 7	
B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :.....	7
C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :.....	8
D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante : .....	8
4. Liste des Matériaux ou Produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse.....	9
5. Observations et réserves .....	9
6. Annexes .....	10

## 1. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

### Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

### PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE DU REPÉRAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, **accessibles sans travaux destructifs**, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles **R1334-20** et **R1334-21** du code de la santé publique.

Ce dossier est réalisé conformément au décret n° **2011-629 du 03 juin 2011** et aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VÉRIFIER
Flocages Calorifugeages Faux plafonds

### Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## 2. LISTE DES PIÈCES ET LOCAUX VISITÉS & NON VISITÉS

Etage	Pièce	Visité	Motif
Sous-sol	Escalier droit	Oui	
Sous-sol	Dégagement	Oui	
Sous-sol	Pièce 1	Oui	
Sous-sol	Pièce 2	Oui	
Rdc	Entrée	Oui	
Rdc	Gaine technique	Oui	
Rdc	Escalier demi tournant	Oui	
Rdc	Entrée logement	Oui	
Rdc	Séjour logement	Oui	
Rdc	Wc/salle de bain	Oui	
Rdc	Placard	Oui	
Rdc	Cuisine 1	Oui	
Rdc	Patio	Oui	

Rdc	Studio	Oui	
Rdc	Débarras	Oui	
Rdc	Salle de bains/Wc	Oui	
Rdc	Cuisine 2	Oui	
1er étage	Palier	Oui	
1er étage	Placard Palier	Oui	
1er étage	Séjour	Oui	
1er étage	Chambre	Oui	
1er étage	Cuisine	Oui	
1er étage	Salle de bains/Wc	Oui	
1er étage	Escalier demi tournant	Oui	
2ème étage	Palier	Oui	
2ème étage	Palier Placard	Oui	
2ème étage	Escalier demi tournant	Oui	
2ème étage	Entrée	Oui	
2ème étage	Séjour	Oui	
2ème étage	Chambre	Oui	
2ème étage	Cuisine	Oui	
2ème étage	Salle de bain/Wc	Oui	
3ème étage	Palier	Oui	
3ème étage	Escalier demi tournant	Oui	
3ème étage	Wc Palier	Oui	
3ème étage	Studio 1	Oui	
3ème étage	Studio 2	Oui	
3ème étage	Studio 3	Oui	
3ème étage	Wc/Salle de bain	Oui	
4ème étage	Palier	Oui	
4ème étage	Escalier	Oui	
4ème étage	Chambre	Oui	
4ème étage	Salle de bain	Oui	
4ème étage	Wc	Oui	
4ème étage	Escalier Terrassz	Oui	
4ème étage	Cuisine	Oui	

4ème étage	Terrasse	Oui	
Espace extérieur	Façade	Oui	
Espace extérieur	Toiture	Oui	

### 3. RÉSULTAT DÉTAILLÉ DU REPÉRAGE

#### Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
Escalier droit (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Béton brut)
Dégagement (Sous-sol)	Sol (Dalle brute), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Béton)
Pièce 1 (Sous-sol)	Sol (Dalle brute), Plafond (Béton), Murs (Béton brut)
Pièce 2 (Sous-sol)	Sol (Dalle brute), Murs (Béton brut), Plafond (Béton)
Entrée (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Porte 3 (Bois peint), Porte 4 (Bois peint), Porte 5 (Bois peint)
Gain technique (Rdc)	Sol (Dalle béton), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint)
Escalier demi tournant (Rdc)	Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Escalier (Marches et contremarches carrelage, Limon bois peint, Main courante métal peint)
Entrée logement (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Escalier (Marches et contremarches carrelage)
Séjour logement (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Porte 3 (Bois peint), Fenêtre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenêtre 1 (Métallique peint)
Wc/salle de bain (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Fenêtre 1 (PVC)
Placard (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Cuisine 1 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Patio (Rdc)	Sol (Dalle béton), Murs (Béton peint), Porte fenêtre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Porte fenêtre 1 (Bois peint)
Studio (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Bois peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Métal brut), Porte 3 (Bois peint), Porte 4 (Bois peint), Porte 5 (Bois peint), Fenêtre 1 (Bois vernis)
Débarras (Rdc)	Porte 1 (Bois peint), Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Plafond (Plâtre et peinture)
Salle de bains/Wc (Rdc)	Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (PVC), Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Placage PVC)
Cuisine 2 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Bois peint)
Palier (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint)
Placard Palier (1er étage)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenêtre 1 (Bois peint)
Séjour (1er étage)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Porte 3 (Bois peint), Fenêtre 1 (PVC), Volets extérieurs Fenêtre 1 (Bois peint), Porte fenêtre 1 (PVC), Volets extérieurs Porte fenêtre 1 (Bois peint)
Chambre (1er étage)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte fenêtre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Porte fenêtre 1 (Bois peint)
Cuisine (1er étage)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Fenêtre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenêtre 1 (Bois peint)
Salle de bains/Wc (1er étage)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint)

Escalier demi tournant (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Escalier (Marches et contremarches carrelage, Limon bois peint, Main courante métal peint)
Palier (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint)
Palier Placard (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Escalier demi tournant (2ème étage)	Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Escalier (Marches et contremarches carrelage, Limon bois peint, Main courante métal peint)
Entrée (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Porte 3 (Bois peint)
Séjour (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Fenetre 1 (PVC), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint), Fenetre 2 (PVC), Volets extérieurs Fenetre 2 (Bois peint)
Chambre (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Cuisine (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (PVC), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint)
Salle de bain/Wc (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Murs (Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint)
Palier (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Porte 3 (Bois peint), Porte 4 (Bois peint)
Escalier demi tournant (3ème étage)	Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Escalier (Marches et contremarches carrelage, Limon bois peint, Main courante métal peint)
Wc Palier (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Studio 1 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Studio 2 (3ème étage)	Sol (Linoléum), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Linoléum, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint), Fenetre 2 (Bois peint), Volets extérieurs Fenetre 2 (Bois peint)
Studio 3 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint)
Wc/Salle de bain (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Palier (4ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Enduit projeté), Plinthes (Plinthes carrelage), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Enduit projeté), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Escalier (4ème étage)	Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Escalier (Marches et contremarches carrelage, Limon bois peint, Main courante métal peint)
Chambre (4ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Vitrée), Fenetre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint)
Salle de bain (4ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Poteaux poutres (Poutres bois peint), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Wc (4ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Escalier Terrassz (4ème étage)	Plafond (Lambris), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Linoléum, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Vitrée), Porte 2 (Bois peint)
Cuisine (4ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Lambris), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Fenetre 1 (Bois peint), Volets extérieurs Fenetre 1 (Bois peint)
Terrasse (4ème étage)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Garde de corps mettalique peint)
Façade (Espace extérieur)	Murs (Béton peint)
Toiture (Espace extérieur)	Sol (Tuile)

#### **A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :**

Sans objet.

## B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire \* :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Observation	Recommandation (**)
Séjour (1er étage)	Sol	Dalles de sol rouges	Matériau avec dégradation ponctuelle	P1	Action corrective de premier niveau
Séjour (1er étage)	Sol	Dalles de sol noires	Matériau avec dégradation ponctuelle	P2	Action corrective de premier niveau
Cuisine (1er étage)	Sol	Dalles de sol vertes foncée	Matériau avec dégradation ponctuelle	P3	Action corrective de premier niveau
Salle de bains/Wc (1er étage)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	P5	Action corrective de premier niveau

(\*) *Rapports d'analyses joints ci après*

## C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :

- Les matériaux et produits **susceptibles** de contenir de l'amiante sont ceux pour lesquels l'opérateur ne peut déterminer sans analyse en laboratoire la présence d'amiante et un prélèvement n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'autorisation.
- Les matériaux ou produits **« hors liste »** sont ceux dont l'opérateur a connaissance mais qui ne font pas partie de la liste des composants à investiguer suivant les listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21.  
**En cas de travaux destructifs affectant ces composants, il est recommandé de compléter les investigations et de prendre des précautions dans le cas où ces matériaux se révéleraient amiantés.**

Sans objet.

## D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :

Zone	Composant	Partie composant	Justification
Chambre (1er étage)	Sol	Dalles de sol beiges	Prélèvement sans amiante après analyse
Toiture (Espace extérieur)	Plaque ondulée	Plaque fibre ciment	Prélèvement sans amiante après analyse
Palier (4ème étage)	Revêtement mur	Enduit projeté	Prélèvement sans amiante après analyse
Palier (4ème étage)	Plafond	Enduit projeté	Prélèvement sans amiante après analyse

### Légende états de conservation :

#### Matériaux de la liste A :

- Etat 1 : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret n°2011-629 ; ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- Etat 2 : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n°2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrément dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- Etat 3 : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret n°2011-629.

### Légende recommandations :

#### Matériaux de la liste B :

- EP (évaluation périodique) :  
a) **Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;**  
b) **Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.**
- AC1 (action corrective de premier niveau) :  
**Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.**  
a) **Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;**  
b) **Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;**  
c) **Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;**  
d) **Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.**
- AC2 (action corrective de second niveau) :  
**Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.**  
a) **Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièremment est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;**  
b) **Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;**  
c) **Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;**  
d) **Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

## 4. LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET DE PRÉLÈVEMENTS POUR ANALYSE

### Fiche d'identification et de cotation des prélèvements \* :

N°	Désignation du Matériau et Produit prélevé	Localisation	Date	Présence d'amiante	Observations, cotations
P1	Dalles de sol rouges	Séjour (1er étage)	14/11/2016	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
P2	Dalles de sol noires	Séjour (1er étage)	14/11/2016	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
P3	Dalles de sol vertes foncée	Cuisine (1er étage)	14/11/2016	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
P4	Dalles de sol beiges	Chambre (1er étage)	14/11/2016	Négatif	/
P5	Dalles de sol grises	Salle de bains/Wc (1er étage)	14/11/2016	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
P6	Plaque fibre ciment	Toiture (Espace extérieur)	14/11/2016	Négatif	/
P7	Enduit projeté	Palier (4ème étage)	14/11/2016	Négatif	/
P8	Enduit projeté	Palier (4ème étage)	14/11/2016	Négatif	/

(\*) *Rapports d'analyses joints ci après*

## 5. OBSERVATIONS ET RÉSERVES

Sans objet.

## 6. ANNEXES

### Annexe 1 : Éléments d'information constituant l'état mentionné aux 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### Annexe 2 : Schémas de repérage & Photographies

*Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :*

- *les prélèvements effectués*
- *les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés*

***Il est non coté et non contractuel.***





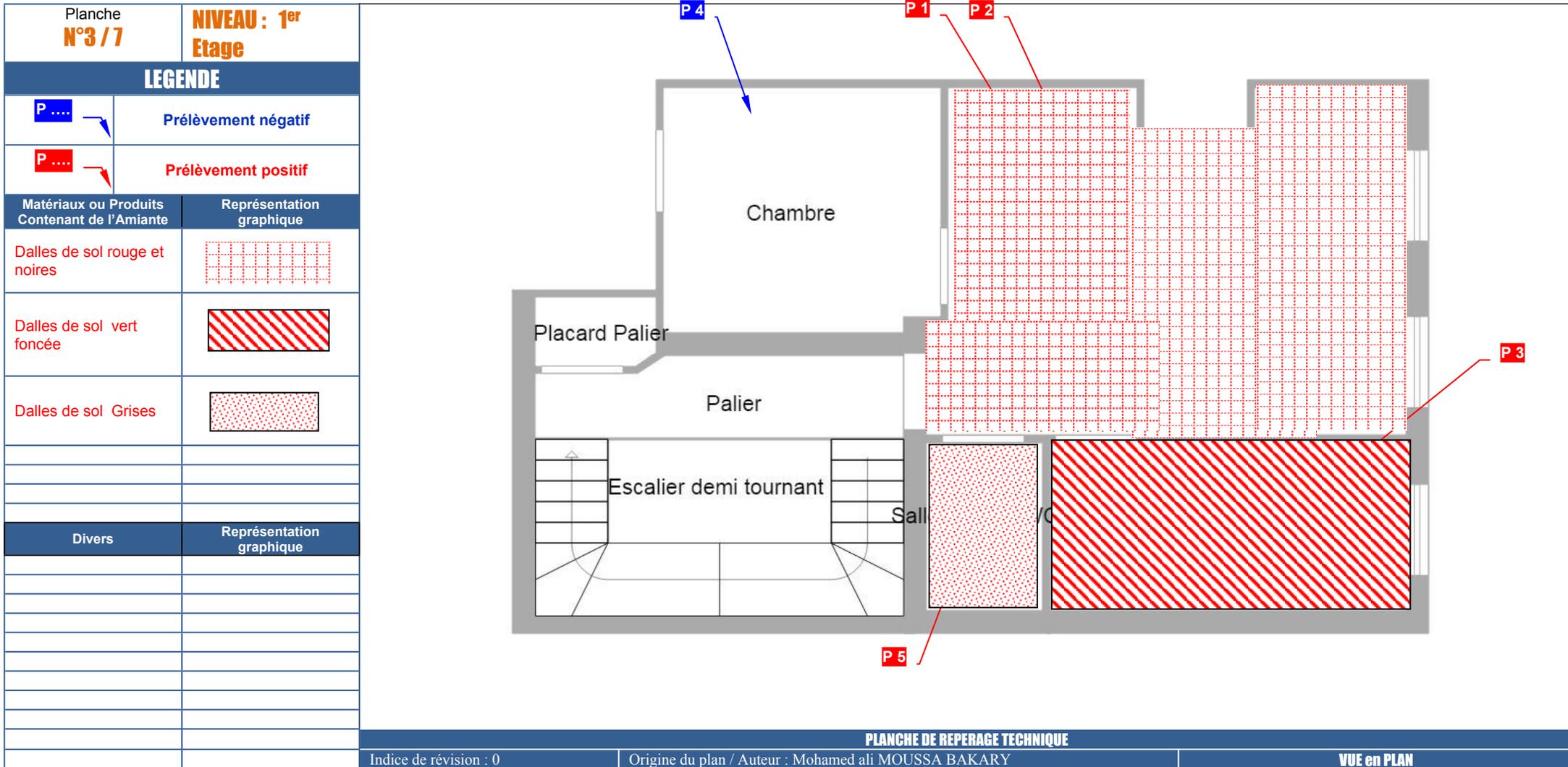


Planche  
N°4/7

**NIVEAU : 2<sup>ème</sup>  
ETAGE**

**LEGENDE**

P....

Prélèvement négatif

P....

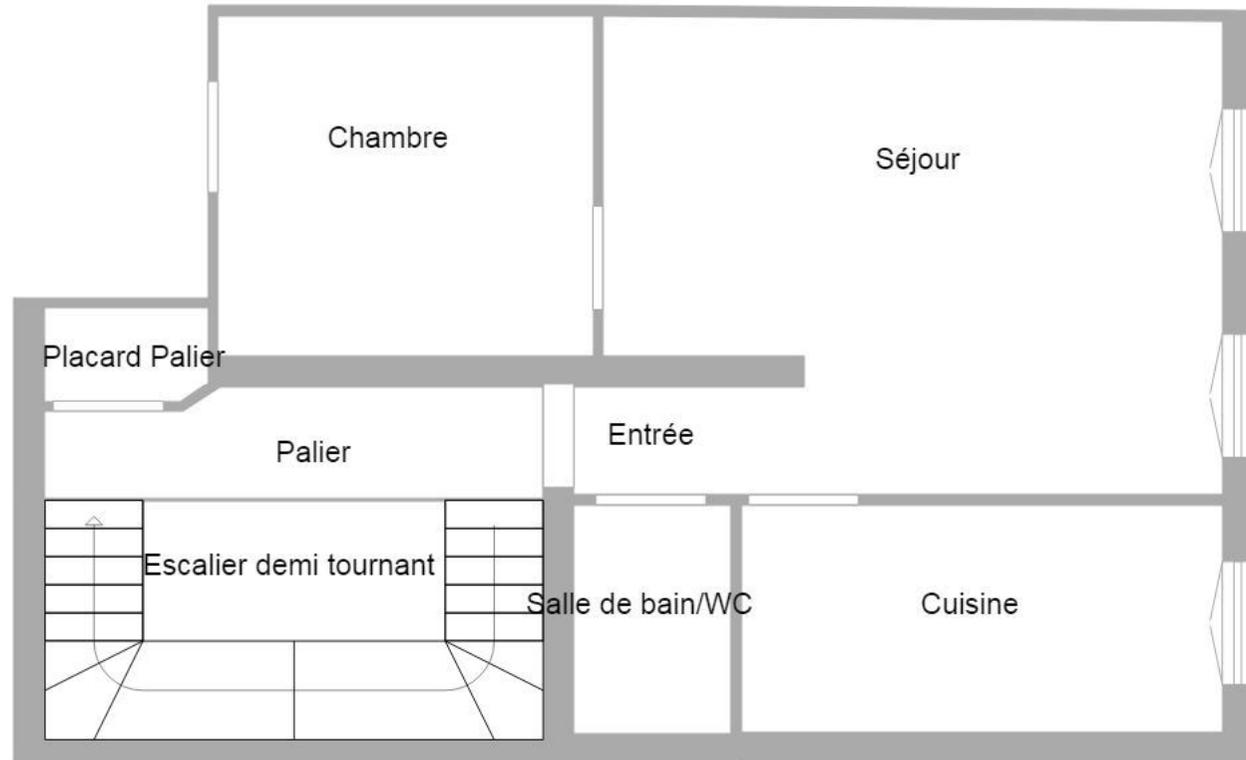
Prélèvement positif

Matériaux ou Produits  
Contenant de l'Amiante

Représentation  
graphique

Divers

Représentation  
graphique



**PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE**

Indice de révision : 0

Origine du plan / Auteur : Mohamed ali MOUSSA BAKARY

**VUE en PLAN**

Planche  
N°5 / 7

**NIVEAU : 3<sup>ème</sup>  
ETAGE**

**LEGENDE**

P....

Prélèvement négatif

P....

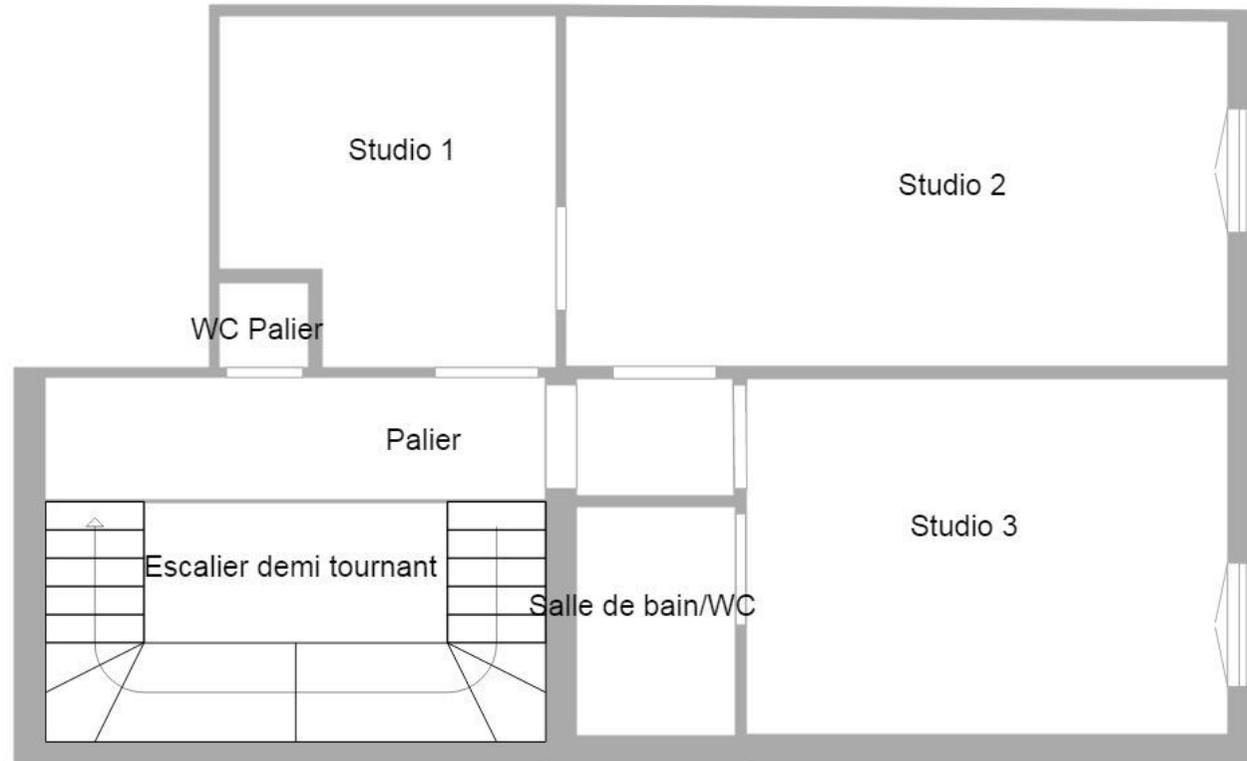
Prélèvement positif

Matériaux ou Produits  
Contenant de l'Amiante

Représentation  
graphique

Divers

Représentation  
graphique



**PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE**

Indice de révision : 0

Origine du plan / Auteur : Mohamed ali MOUSSA BAKARY

**VUE en PLAN**





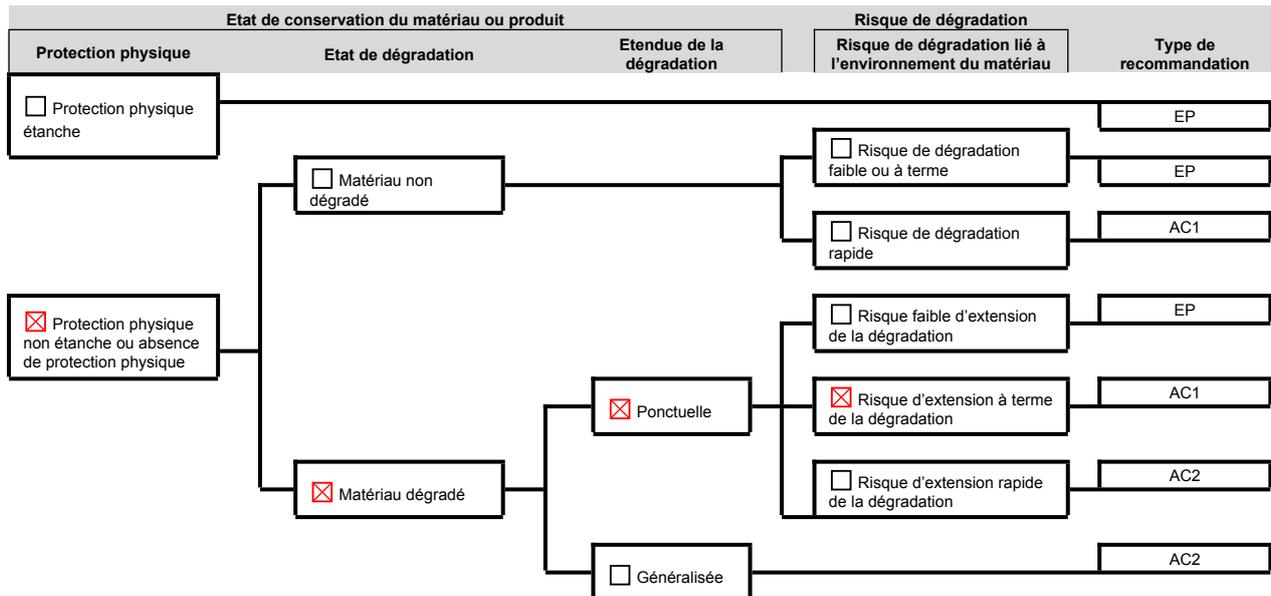


**Annexe 3 : Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B**

**GRILLE D'EVALUATION**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Mohamed ali MOUSSA BAKARY
N° de dossier	336546
Date de l'évaluation	14/11/2016
Bâtiment	48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE
Local ou zone homogène	Séjour (1er étage) - Sol - Dalles de sol rouges
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

**Recommandations :**

Action corrective de premier niveau

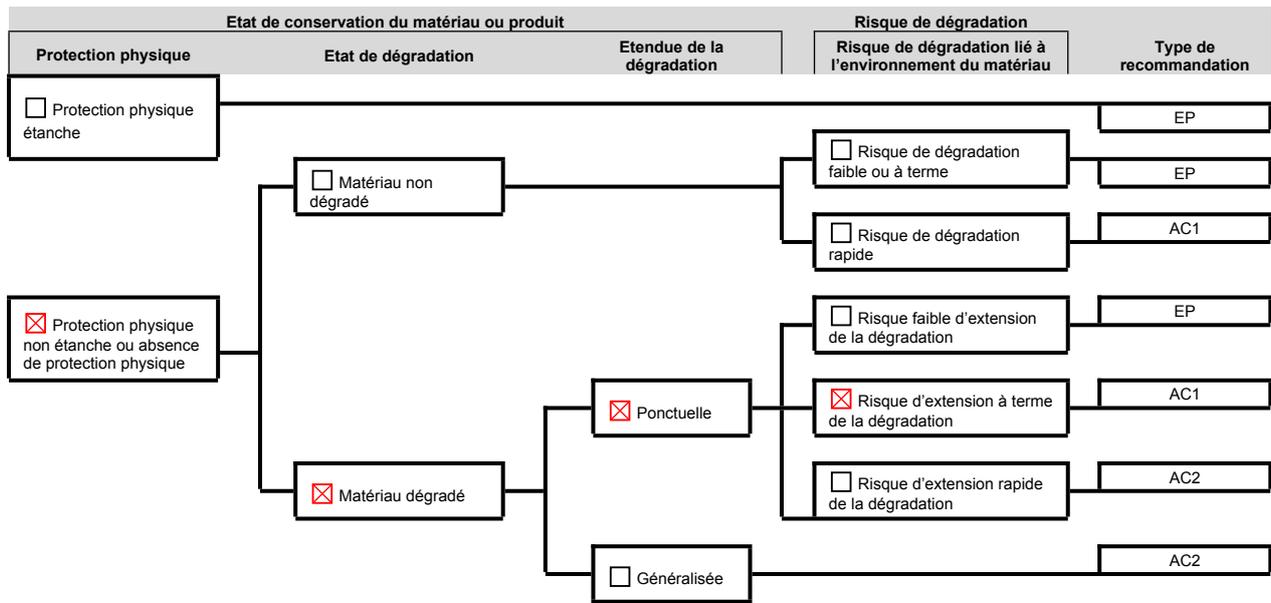
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**GRILLE D'EVALUATION**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Mohamed ali MOUSSA BAKARY
N° de dossier	336546
Date de l'évaluation	14/11/2016
Bâtiment	48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE
Local ou zone homogène	Séjour (1er étage) - Sol - Dalles de sol noires
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P2



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

**Recommandations :**

Action corrective de premier niveau

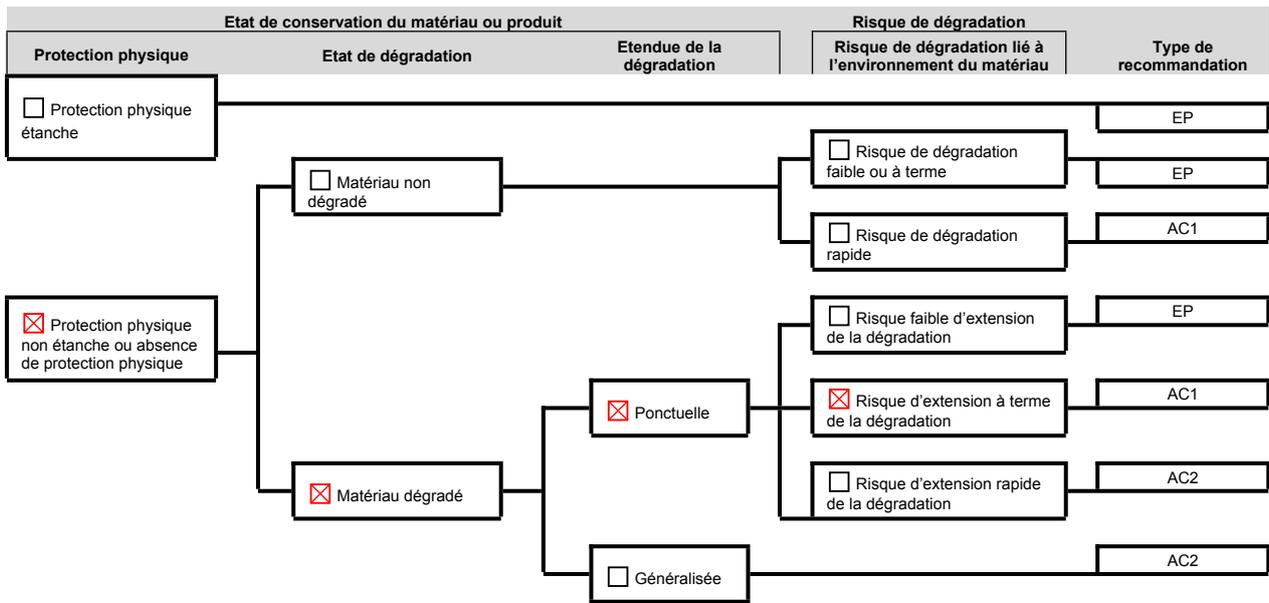
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**GRILLE D'EVALUATION**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Mohamed ali MOUSSA BAKARY
N° de dossier	336546
Date de l'évaluation	14/11/2016
Bâtiment	48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE
Local ou zone homogène	Cuisine (1er étage) - Sol - Dalles de sol vertes foncée
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P3



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

**Recommandations :**

Action corrective de premier niveau

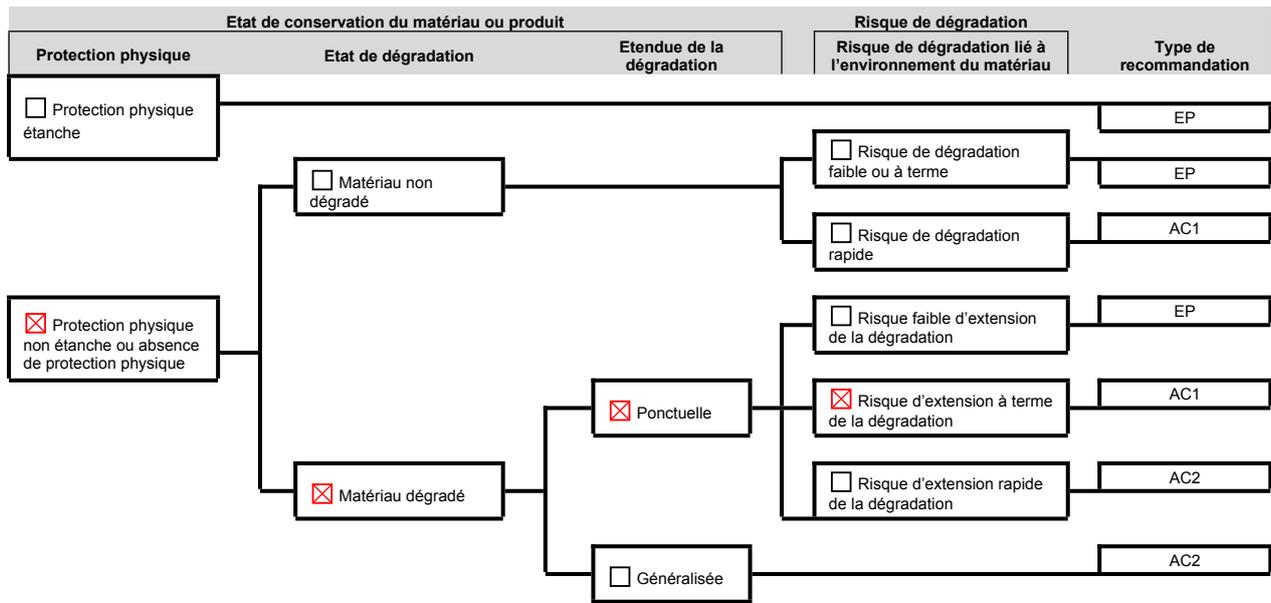
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**GRILLE D'EVALUATION**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Mohamed ali MOUSSA BAKARY
N° de dossier	336546
Date de l'évaluation	14/11/2016
Bâtiment	48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE
Local ou zone homogène	Salle de bains/Wc (1er étage) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P5



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

**Recommandations :**

Action corrective de premier niveau

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**Annexe 4 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire**

 Site d'Illkirch-Graffenstaden  
 38, rue de l'industrie  
 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN  
 Tel : 03 88 67 01 04  
 serviceclient@flashlab.fr


## RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

<b>Client :</b> Qualiconsult Immobilier Mohamed Ali MOUSSA BAKARY 7-9 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE	<b>Référence client :</b> 336546 <b>Référence FlashLab :</b> 16FP031212 <b>Adresse du chantier :</b> 48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE	<b>Date d'acceptation :</b> 22/11/2016 <b>Date d'analyse :</b> 24/11/2016 <b>Date d'édition :</b> 28/11/2016 à 10:34
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<b>Référence échantillon FlashLab : 001</b> <b>Référence échantillon client : P0001 - Dalles de sol rouges</b> <b>Localisation : Séjour (1er étage) / Sol</b>					
- Plaque dure, Rouge	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
<b>Référence échantillon FlashLab : 002</b> <b>Référence échantillon client : P0002 - Dalles de sol noires</b> <b>Localisation : Séjour (1er étage) / Sol</b>					
- Plaque dure, Vert(e)	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
<b>Référence échantillon FlashLab : 003</b> <b>Référence échantillon client : P0003 - Dalles de sol vertes foncée</b> <b>Localisation : Cuisine (1er étage) / Sol</b>					
- Plaque dure, Vert(e)	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
<b>Référence échantillon FlashLab : 004</b> <b>Référence échantillon client : P0004 - Dalles de sol beiges</b> <b>Localisation : Chambre (1er étage) / Sol</b>					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 005</b> <b>Référence échantillon client : P0005 - Dalles de sol grisés</b> <b>Localisation : Salle de bains/Wc (1er étage) / Sol</b>					
- Plaque dure	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
<b>Référence échantillon FlashLab : 006</b> <b>Référence échantillon client : P0006 - Plaque fibre ciment</b> <b>Localisation : Toiture (Espace extérieur) / Plaque ondulée</b>					
- Plaque dure fibreuse	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 007</b> <b>Référence échantillon client : P0007 - Enduit projeté</b> <b>Localisation : Palier (4ème étage) / Revêtement mur</b>					
- Plâtre, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.  
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

1/2

Rapport MS V2.0



Site d'Illkirch-Graffenstaden  
38, rue de l'industrie  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN  
Tel : 03 88 67 01 04  
serviceclient@flashlab.fr



<b>Client :</b> Qualiconsult Immobilier Mohamed Ali MOUSSA BAKARY 7-9 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE	<b>Référence client :</b> 336546 <b>Référence FlashLab :</b> 16FP031212 <b>Adresse du chantier :</b> 48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE	<b>Date d'acceptation :</b> 22/11/2016 <b>Date d'analyse :</b> 24/11/2016 <b>Date d'édition :</b> 28/11/2016 à 10:34
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<b>Référence échantillon FlashLab : 008</b>		<b>Référence échantillon client : P0008 - Enduit projeté</b>			
<b>Localisation : Palier (4ème étage) / Plafond</b>					
- Plâtre, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

**Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2

Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Nicolas OTT  
Chef d'équipe

